



Livret de l'étudiant·e 2018-2019

NIVEAU MASTER 2

MENTION : DROIT DE L'ÉCONOMIE

Parcours : Concurrence, contrats, régulation et évaluation du droit

Livret voté à la CFVU de septembre 2018

UFR de Droit et science politique
Université Paris Nanterre - Bâtiment Simone Veil (F)
200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr



www.ufr-dsp.parisnanterre.fr

 **Université
Paris Nanterre
UFR DSP**

SOMMAIRE

AVANT - PROPOS	3
PRESENTATION DE LA FORMATION	4
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	5
UNIVERSITE	5
FORMATION	5
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	6
SERVICES NUMERIQUES	8
EMAIL UNIVERSITAIRE	8
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)	8
CALENDRIER DE LA FORMATION 2018-2019	9
MAQUETTE DU MASTER 2 DROIT DE L'ECONOMIE SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	10
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS MASTER 2 DROIT DE L'ECONOMIE SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	12
M2 – SEMESTRE 1	12
M2 – SEMESTRE 2	16
UE FONDAMENTALE : TRONC COMMUN	16
UE DE SPECIALISATION PROFESSIONNELLE PARCOURS CONCURRENCE ET DE LA REGULATION	17
UE DE SPECIALISATION PROFESSIONNELLE PARCOURS CONTRATS ET PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE	19
BONUS AU DIPLOME	24
BONUS AUX DIPLOMES	24
STAGES	25
MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS	26
MODALITES GENERALES	26
MODALITES SPECIFIQUES	26
DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	26
DELIVRANCE DU DIPLOME	26
CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES	27
CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE	31
SE RENDRE AU POLE UNIVERSITAIRE LEONARD DE VINCI (PULV) / IPAG	32

AVANT - PROPOS

Bienvenue à l'UFR Droit et science politique !

L'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Nanterre a pour ambition non seulement de former des juristes de haut niveau mais, au-delà, des acteurs du monde contemporain dotés d'esprit critique et d'initiative.

Depuis sa création, son projet pédagogique est celui d'une faculté de droit et de science politique innovante, favorable à la pluridisciplinarité et au droit comparé, ouverte sur le monde, les nouvelles technologies et les milieux professionnels, et irriguée par une recherche originale, théorique et appliquée. Les parcours de nombreux anciens étudiants dans les champs du droit, de la politique, de l'économie, des médias ou des relations internationales témoignent de la richesse et de la qualité des formations offertes.

L'UFR DSP a l'ambition d'être un lieu d'enseignement pour tous, tout en offrant à chacun la possibilité d'un traitement relativement individualisé. Avec ses enseignants reconnus et dévoués à leur métier de pédagogues et de chercheurs, et avec son équipe administrative disponible, l'UFR DSP offre un environnement propice à des projets étudiants puis professionnels réussis.

Faire le choix d'étudier le droit et la science politique à l'Université Paris Nanterre, c'est s'engager sur un chemin exigeant et épanouissant.

D'une part, de la licence au doctorat, vous apprendrez, grâce aux méthodes traditionnelles et modernes d'enseignement, à réfléchir de façon rigoureuse et vous accumulerez des connaissances et compétences qui constitueront un bagage utile quelle que soit la voie que vous emprunterez plus tard. En outre, vous aurez très vite la possibilité d'étudier à l'étranger dans le cadre des nombreux accords que nous avons conclus avec d'excellents partenaires universitaires.

D'autre part, grâce à de nombreux modules, vous commencerez à envisager votre métier futur : stages obligatoires, rédaction de CV, participation à une audience, forum des métiers, « Clinique du droit », filières en alternance, l'Université de Paris Nanterre est en lien étroit avec le monde qui l'entourne, ne serait-ce que territorialement (le Palais de justice de Nanterre est à une station de RER de l'Université, et le quartier de La Défense à deux).

Enfin, durant toutes les années que vous passerez sur un campus de 32 hectares, lieu de vie et de culture, avec sa piscine, ses terrains de sport et ses espaces verts, vous aurez de multiples occasions de vous créer un réseau d'amis et de camarades, en vous livrant à des activités soit ludiques (cinéma, théâtre, sports), soit plus sérieuses (engagement associatif, concours de plaidoirie et d'éloquence, etc.).

Moyennant un esprit d'initiative et le respect de quelques règles essentielles à la vie en communauté, nul doute que vous saurez tirer le meilleur d'une *universitas* au sens plein du terme afin de vous forger un esprit bien fait, confiant et imaginatif, et qui vous permettra de voler de vos propres ailes, en France, en Europe et dans le monde.

Florence Bellivier et Pascal Beauvais, Co-Directeurs de l'UFR.

PRESENTATION DE LA FORMATION

Issu du Master Mention Droit–Economie, évalué A+ par l’AERES en juin 2013, le Master 2 Droit de l’Economie, parcours Concurrence, contrats, régulation et évaluation du droit est une formation juridique interdisciplinaire avec un important contenu économique (environ un tiers des enseignements), afin de répondre aux nouvelles exigences du droit économique (droit de la concurrence, droit public économique, régulation financière et des secteurs en réseau, commande publique) mais aussi à l’émergence de l’évaluation du droit, notamment avec l’obligation de présenter des études d’impact des lois. Il permet aux juristes spécialisés dans ces domaines de maîtriser les enjeux économiques et financiers des règles juridiques. Il complète la formation des économistes, notamment ceux spécialisés dans le domaine de l’économie industrielle et/ou de la réglementation, en leur donnant une solide formation juridique.

Il forme à l’ensemble des problématiques et méthodes du droit économique, tant public que privé, et aux notions et outils les plus importants de l’analyse économique du droit et des institutions: analyses et raisonnement juridiques, études de cas et de la jurisprudence, mais aussi analyse microéconomique, méthodes quantitatives et statistiques. Une partie des enseignements est dispensée en anglais (au moins trois cours dans chacun des parcours et jusqu’à 5 cours au total au niveau du M2).

En M2, à côté du tronc commun qui s’étend sur les deux semestres, jusqu’à la fin mars 2019, l’étudiant doit opter pour l’un des trois parcours : concurrence et régulation ; contrats et partenariats public-privé ; évaluation de l’impact du droit. Il obtient ainsi une double expertise en droit et en économie dans des domaines diversifiés : définition des politiques publiques, maîtrise des régulations sectorielles (réseaux, énergies, marchés financiers), gestion et régulation de la vie des entreprises et des affaires, ou négociation et contentieux des contrats de la commande publique.

Des possibilités d’échanges ont été mises en place (Université Chicago, Université de Turin) en M2.

Les étudiants de M2 peuvent réaliser des stages en organisations internationales (Banques multilatérales, dont la Banque Mondiale et la BERD, et organisations internationales telles que l’OCDE – sous réserve d’être sélectionnés pour les offres de stage), dans des organismes publics (Autorités de régulation, Conseil d’Etat, ministères, grands établissements publics), en cabinets d’avocats ou en entreprises.

En 2018-2019, les étudiants du M2 pourront assister aux conférences organisés par le CRDP (Centre de Recherches sur le Droit Public), notamment sur Droit public et numérique.

Accès au master :

Le master exigeant des compétences à la fois en droit, en économie et en anglais, une orientation active des étudiants est réalisée après examen des dossiers et entretiens individuels.

Si vous remplissez les conditions d’admission, vous devez constituer un dossier sur SESAME : sesame.parisnanterre.fr/candidat

Pour toutes les informations relatives aux conditions d’admission dans la formation, ainsi que pour les débouchés, veuillez vous référer à la fiche formation en ligne :

<http://www.parisnanterre.fr/formation/>

Les compétences visées par la formation se trouvent dans la fiche RNCP accessible depuis la fiche formation (encadré « Supports pédagogiques formation tout au long de la vie »).

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.
- en formation continue.
- en contrat de professionnalisation.

Cette formation est proposée :

- en présentiel.

ORGANIGRAMME ET CONTACTS

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suiio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.parisnanterre.fr>

Les bibliothèques : <http://scd.parisnanterre.fr/>

Direction de l'UFR :

Co – Directeurs de l'UFR : Florence BELLIVIER – Pascal BEAUVAIS

- Directrices adjointes de l'UFR : Myriam BENLOLO-CARABOT (relations internationales) et Carole MONIOLLE (insertion professionnelle)
- Coordinatrice relations internationales : Juliette TRICOT
- Responsable administrative et financière de l'UFR : Corinne VALEU, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Mathilde de CHAMBORANT, bureau E10
- Secrétariat de direction : Delphine DEROUBAIX, Bureau E14

Site internet de l'UFR : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR.

Formation

Secrétariat Masters 2 DSP / PULV:

Pôle Universitaire Léonard de Vinci
Aile Ouest - 6ème étage - Bureau 601B
92400 Courbevoie

M. Pierre CHALAYE

Tel : 01.41.16.73.75

@ : pchalaye@parisnanterre.fr

Responsables de la formation :

Laurence FOLLIOU-LALLIOT (Professeure de droit public)

@ : lfolliotlalliot@parisnanterre.fr

Régis LANNEAU (Maitre de Conférences de droit public)

@ : rlanneau@parisnanterre.fr

Renseignements pratiques

Site de l'UFR DSP : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr>

Accueil et Information Etudiant :

Entresol du bâtiment F, bureau E08, ☎ 01 40 97 77 59

Stages et insertion professionnelle :

Entresol du bâtiment F, bureau E13 ☎01 40 97 49 32 <http://stages.parisnanterre.fr>

Bibliothèque de l'UFR-DSP :

Entresol du bâtiment F, salle E16 ☎ 01 40 97 77 11

Site Internet des inscriptions, ECANDIDAT : <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

Site de communication des résultats : sur l'ENT : <https://ent.parisnanterre.fr>

Service des diplômes :

Bâtiment A, bureaux A 205 et A 206

☎01 40 97 56 81

Service des Bourses :

Bâtiment A, bureau 204

☎01 40 97 47 78

Site Internet : <http://bourses.parisnanterre.fr>

Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) :

Bâtiment E au rez-de-chaussée salle E14

☎01 40 97 75 34

Site Internet : <http://suio.parisnanterre.fr>

Service de la Formation Continue :

Bâtiment M, au rez-de-chaussée

☎01 40 97 78 66

Site Internet : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Service des Affaires culturelles :

Bâtiment L, au rez-de-chaussée bureau R 28

☎01 40 97 56 56

Service Handicap et accessibilité :

Entresol du bâtiment F bureau E08

☎01 40 97 77 59

Et bâtiment DD, bureau R 05

☎01 40 97 58 79

Service médical:

Bâtiment E au rez-de-chaussée

☎01 40 97 75 33

Action sociale étudiant :

Bâtiment E salle 19

☎01 40 97 71 01

MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR

Collège des professeurs

ARCHAN Christophe
BENLOLO CARABOT Myriam
BOURASSIN-BACHMANN Manuella
BOUSSARD Sabine
CHAIGNEAU Aurore
COHEN Antonin
ROBINE David
Le PILLOUER Arnaud
WOLMARK Cyril
THOUVENIN Jean-Marc

Collège des maîtres de conférences et doctorants

BARTHE Denis
BALLOT-LENA Aurélie
BOUJEKA Augustin
BORIES Clémentine
GROSBON Sophie
LANNEAU Régis
MEYER Julie
OMARJEE Ismael
NICOLAS Valérie
ROZEZ Sophie

Collège du personnel administratif

JORRE Isabelle
IBORRA Sylvie
THOMAS Lydéric

Collège des usagers - étudiants

LEPOIVRE Marie (Démocrates et engagés)
SHEYBANI Niki (UNI)
PISA BURGOS Maxime (FAX)
MILLIAT Karen (FAX)
KASEM Sabrine (UNEF)
GRAILLAT Nathan (UNEF)
DESIRE Coralie (UNEF)
SIROT Mathieu (UNEF)
DUBOIS Emmeline (UNEF)

Collège des personnalités extérieures

DIJOUX Stéphanie, professeur de droit allemand rattachée à l'UFR LCE
DOBKINE Michel, Secrétaire général du Groupe HAVAS, magistrat en disponibilité et ancien directeur de l'ENM
DUMONTET Benoît, directeur de la Haute école des Avocats Conseil (HEDAC)
MIGNARD Jean-Pierre, avocat, associé fondateur du cabinet Lysias, co-directeur de la revue Témoignage Chrétien, Maître de conférences à l'IEP de Paris
PELLETIER Marc, Représentante de l'Université Paris 8 – COMUE Paris Lumières
SCHEFFLER Catherine, avocat et ancien bâtonnier des Hauts-de-Seine, enseignante vacataire à l'UFR DSP
SIBONY Anne-Lise, Professeur à l'Université de Liège
WAUQUIER Vincent, responsable de la classe préparatoire aux grandes écoles « économique et commerciale – ENS Cachan » de l'établissement Bessières

SERVICES NUMERIQUES

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre Webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER DE LA FORMATION 2018-2019

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

☐ selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

Vous pouvez prendre connaissance de votre calendrier sur le site internet de l'université :

-portail Etudiants <https://etudiants.parisnanterre.fr/> > Formation > Calendrier universitaire.

-ou directement à partir de l'URL : <http://formation.parisnanterre.fr/calendrieruniversitaire> .

1 ^{er} SEMESTRE	2 ^{ème} SEMESTRE
<p>Réunion de rentrée Lundi 10 septembre 2018, 10 h</p> <p>Début des cours magistraux Lundi 10 septembre 2018</p> <p>Vacances de la Toussaint Du lundi 29 octobre au dimanche 4 novembre 2018</p> <p>Vacances de fin d'année Du lundi 24 décembre au dimanche 6 janvier 2019</p>	<p>Début des cours magistraux lundi 14 janvier 2019</p> <p>Vacances d'hiver Du lundi 25 février au dimanche 3 mars 2019</p> <p>Début du stage 1 er avril</p> <p>Jury session 1 Du lundi 24 juin au samedi 13 juillet 2019</p>
<p style="text-align: center;">Jours fériés</p> <ul style="list-style-type: none">• Toussaint : Jeudi 01 novembre 2018• Armistice : Dimanche 11 novembre 2018• Noël : Mardi 25 décembre 2018• Jour de l'An : Mardi 01 janvier 2019• Lundi de Pâques : Lundi 22 avril 2019• Fête du travail : Mercredi 1er mai 2019• Victoire 1945 : Mercredi 08 mai 2019• Jeudi de l'ascension : Jeudi 30 mai 2019• Lundi de Pentecôte : Lundi 10 juin 2019• Fête nationale : Dimanche 14 juillet 2019	

**MAQUETTE DU MASTER 2 DROIT DE L'ECONOMIE
SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2**

Tronc Commun

		Nature	Durée	Enseignant	ECTS
UE FONDAMENTALE					21
3JEC0006	Droit interne et européen de la concurrence	Cours	24h	D. Barthe	3
3JEC9005	Contrats publics et Concurrence	Cours	20h	A.Sée	3
3JEC0014	Consequentialist approach in law, the case of environmental regulation	Cours en anglais	20h	R. Lanneau	3
3JEC9006	Economie de la réglementation	Cours	20h	S. Harnay	3
3JEC9007	Droit des industries du réseau	Cours	20h	C. Le Berre	3
3JEC9010	Droit pénal des affaires	Cours	20h	Y. Muller	3
3JEC9004	Droit et contentieux de la régulation	Cours	20h	A. Camus	3

UE COMPLEMENTAIRE					9
3JEC9002	Méthodologie de l'économie	Cours	20h	R Lanneau	3
3JEC9012	Atelier	Cours	21h	A. Sée R. Lanneau L. Folliot Lalliot	6

UE fondamentale : Tronc commun + 1 UE complémentaire au choix

		Nature	Durée	Enseignant	ECTS
3JECUF92 - UE FONDAMENTALE : Tronc commun					12
3JEC0018	Cours professeur invité US Government contracts law	Cours en anglais	20h	Ch. Yukins	3
	Cours professeur invité US Commercial Contracts Law	Cours en anglais	20h	L Bernstein	3
3JEC0016/ 3JEC0017/ 3JEC0019	MEMOIRE de recherche ou STAGE (3 mois minimum) ou ECHANGE UNIVERSITAIRE				6

		Nature	Durée	Enseignant	ECTS
UE COMPLEMENTAIRE Parcours Concurrence et régulation					18
3JEC0005	Analyse des aides publiques	Cours	20h	D. Triantafyllou	3
3JDDY310	Droit des marchés financiers	Cours	24h	A. Reygrobellet	3
3EED0773	Economie du droit de la concurrence	Cours	20h	S. Souam	3
3JEC0007	Régulation bancaire et financière	Cours	20h	E. Susset	3
3JEC0008	Economie des réseaux	Cours	20h	A. Costina	3
	-1 matière au choix parmi cours d'un autre parcours selon les disponibilités du planning	Cours	20h		3

Ou

		Nature	Durée	Enseignant	ECTS
UE COMPLEMENTAIRE Parcours Contrats et PPP					18
3JDD0482	Droit des contrats de partenariat public/privé	Cours	20h	L. Folliot-Lalliot	3
3JEC0012	Droit des marchés publics	Cours	20h	C. Prebissy	3
3JEC0011	International Public Contracts	Cours anglais en	20h	L. Folliot Lalliot	3
3JDD0483	Economie des partenariats public/privé	Cours	20h	Melcrane	3
3JEC0013	Contentieux interne des contrats publics	Cours	20h	B. Dacosta	3
	-1 matière au choix parmi cours d'une autre option	Cours	20h		3

Ou

		Nature	Durée	Enseignant	ECTS
UE COMPLEMENTAIRE					18
3JEC0015	Droit et évaluation des politiques publiques	Cours	20h	B. du Marais	3
3JEC0003	Méthodologie du droit compare	Cours	20h	A. Gazier	3
3JEC0002	The challenge of globalization for regulation	Cours anglais en	20h	R. Lanneau	3
3JEC0004	Economie et évaluation des politiques publiques	Cours	20h	M. Baudry	3
	-1 matière au choix parmi cours d'une autre option	Cours	20h		3
	-1 matière au choix parmi cours d'une autre option	Cours	20h		3

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS MASTER 2 DROIT DE L'ECONOMIE SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

M2 – Semestre 1

3JEC0006	Droit interne et européen de la concurrence	Volume horaire 24h	M. BARTHE, Maître de Conférences en Droit Privé, U. Paris Nanterre
<p>Le séminaire de Droit de la concurrence reprend l'étude de deux grands axes du Droit de la concurrence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contrôle ex-ante des concentrations, - Le contrôle ex-post des pratiques anticoncurrentielles <p>Pour chacun des deux types de contrôle abordés, plusieurs thématiques, concernant le droit substantiel (champ d'application du Droit de la concurrence – concentrations restreignant sensiblement la concurrence, ententes illicites et exemptées – abus de position dominante individuelle et collective) sont développées en intégrant une approche comparatiste, Droit de l'Union européenne - Droit français, afin d'approfondir et d'actualiser les connaissances des étudiants en la matière.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	L'examen final des connaissances prend la forme d'un écrit de deux heures (Décembre 2018)		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

3JEC9005	Contrats publics et concurrence	Volume horaire 20h	M. SEE, Professeur de Droit Public, U. Paris Nanterre
<p>Le séminaire de « contrats publics et concurrence » permet l'étude approfondie du droit des contrats publics. Il comprend deux parties. La première permet de revenir sur certains aspects de l'évolution de la théorie générale du contrat administratif. La seconde se concentre sur l'impact du droit de la commande publique et des règles de concurrence sur le régime des contrats publics.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Contrôle des connaissances : un exposé (50 %) et un écrit final (50 % - commentaire d'arrêt).		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

3JEC0014	Consequentialist reasoning in law: the case of environmental regulation	Volume horaire 20h	M. LANNEAU, Maître de Conférences en Droit Public U. Paris Nanterre
<p>After the last economic crisis, calls for more "regulation", especially in financial markets, were widespread both at the national and the international level. To avoid the occurrence of such crisis, it is argued that more regulations are required. Regulations are indeed tools to shape economic systems. As such, they have tremendous impacts on economic growth and the well-being of population. If the content of regulations is to be known when strategies are considered, it is especially crucial for both lawyers and policy makers to understand the foundations of these regulations. For lawyers, it helps to develop innovative interpretations and powerful arguments; for policy makers to understand the consequences and the inherent limits of their actions while also providing tools to apprehend and criticize existing regulations. This course will inquire into the reasons for regulations, the options that are available when a regulation is considered, their limits and the strategies to deal with them.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Contrôle continu		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

3JEC9006	Economie de la réglementation	Volume horaire 20h	S. HARNAY, Professeur en Sciences Economiques, Université de Lorraine
<p>Quatre courants théoriques définissent actuellement les bases rationnelles de la réglementation publique: la première fonde cette réglementation sur le besoin de corriger les défaillances de marché. Dans cette perspective, l'autorité réglementaire a pour objectif l'efficacité économique et elle est soucieuse de l'intérêt général. Son action vise alors à corriger les défaillances de marché, à savoir les biens publics, les externalités positives et négatives, et le monopole naturel. Le deuxième fondement de la réglementation publique puise ses racines dans les textes fondateurs de l'économie néo-institutionnelle. Dans cette approche, la réglementation publique est justifiée si toutes les autres pistes conduisant à remédier aux problèmes d'externalités, de monopole naturel ou de biens collectifs ne sont pas atteignables. Le troisième pilier de l'économie de la réglementation repose sur la remise en cause de l'intérêt général comme véritable motivation de l'action publique. Dans cette perspective, la réglementation n'est plus considérée comme bienveillante, rationnelle et efficace mais comme soumise à l'influence des groupes de pression qui « marchandent » leurs soutiens contre des lois adaptées à leurs besoins. Enfin, le dernier pilier de la réglementation publique propose d'analyser les défaillances du législateur et de les corriger. Ces défauts sont principalement: l'asymétrie d'information entre le régulateur et le réglementé; l'intérêt personnel du régulateur; son insuffisante crédibilité. La théorie des incitations cherche alors des remèdes à ces défauts.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	L'évaluation des étudiants pour le séminaire se réalisera au travers des exposés qu'ils réaliseront en groupe et via la pertinence des questions posées au cours de l'ensemble des travaux présentés par les autres groupes.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

3JEC9007	Droit des industries du réseau	Volume horaire 20h	M. LE BERRE, Maître de Conférences en Droit Public U. Paris-Nanterre
<p>Les industries de réseau, autrefois organisées sous forme de monopoles, ont fait l'objet d'une politique d'ouverture progressive à la concurrence. Cette libéralisation n'a pas suivi le même rythme selon les secteurs d'activité, et les réalisations qui en découlent doivent certainement être appréciées ut singuli. Procédant toutefois de principes communs, ce processus de libéralisation a donné lieu à la constitution d'un ensemble normatif qui forme, aujourd'hui, le « droit des industries de réseau ». Le présent séminaire a pour objet d'étudier ce mouvement de transformation des anciens secteurs sous monopole et de déclinaison des principes juridiques d'organisation et de fonctionnement à chacun d'entre eux, compte tenu des particularités qui leur sont inhérentes. Ce faisant, le séminaire aborde des questions complexes impliquant des appréciations d'ordre juridique, économique et financier, liées à l'intervention des personnes publiques dans ces activités de réseau et tout particulièrement en ce qui concerne l'énergie et les transports.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	<p>Contrôle continu (75 % de la note finale) : chaque étudiant ou groupe d'étudiants devra préparer un exposé qu'il présentera à l'oral et remettra ensuite par écrit. Un exercice pratique sera également organisé afin de donner aux étudiants la possibilité de faire application de leurs connaissances (25 % de la note finale).</p>		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

3JEC9010	Droit pénal des affaires	Volume horaire 20h	Mme. Y. MULLER, Maître de Conférences en Droit Privé, U. Paris Nanterre
Le cours de droit pénal des affaires a pour objet le droit pénal appliqué à la vie des affaires; Sont étudiés dans un premier temps et au regard du droit pénal général, les infractions d'atteintes aux biens comme l'abus de confiance, l'escroquerie ou le blanchiment et les infractions d'atteinte à la confiance publique comme la corruption, le trafic d'influence ou la prise illégale d'intérêts. Sont étudiées dans un second temps, et au regard du droit pénal spécial les infractions spécifiques relatives à la loi sur les sociétés commerciales, plus précisément celles relatives à la gestion des sociétés (abus de biens sociaux) et celles relatives à la comptabilité (comme le délit de répartition de dividendes fictifs ou le délit de non révélation des faits délictueux propres au commissaire aux comptes). Enfin, les dernières infractions sont relatives aux procédures de traitement des difficultés des entreprises (banqueroute).			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Oral de 15 minutes.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

3JEC9004	Droit et contentieux de la régulation	Volume horaire 20h	M. CAMUS, Maître de Conférences en Droit Public, U. Paris Nanterre
Le cours sur Le droit et le contentieux de la régulation a vocation à analyser le cadre juridique de la régulation économique. C'est en premier lieu la notion juridique même de régulation qui doit être discutée et éprouvée. De nombreuses interrogations entourent en effet cette notion : Correspond-t-elle à une intervention spécifique de l'État dans l'économie ? Représente-t-elle une fonction particulière de l'État ? Suppose-t-elle des modalités singulières ? Emporte-t-elle des conséquences juridiques originales ? Le cours propose une réflexion critique de la notion de régulation économique, en analysant à la fois ses différents usages par les acteurs du droit et ses différentes conceptualisations élaborées par la doctrine. En deuxième lieu, le cours s'intéresse à l'action des autorités dites « de régulation », à travers notamment les thèmes du polycentrisme normatif ou de l'interrégulation. Une attention toute particulière est portée sur la production normative des autorités de régulation. Il s'agit de proposer une typologie des différentes normes en fonction de leur portée et de leur objet, sans oublier la question centrale de la place de la « soft-law » dans la régulation économique. En troisième lieu et enfin, le cours a pour objet de déterminer les caractéristiques du contentieux des actes produits par les autorités de régulation. Cette dernière partie a particulièrement pour objet d'étudier les différents contentieux (annulation et responsabilité).			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Écrit de 3h.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

3JEC9004	Méthodologie de l'économie	Volume horaire 20h	M. LANNEAU, Maître de conférences en droit public U. Paris Nanterre
Ce cours a pour objet d'offrir aux étudiants les bases fondamentales du raisonnement économique et la maîtrise de ses outils. Seront analysés les fondements du raisonnement économique, la logique des marchés, les structures de marché, les défaillances de marché et les outils (théorie des jeux, arbres de décision et régression)			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Écrit de 2h		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

3JEC9002	Atelier	Volume horaire 21h	A. Sée/A. Camus R. Lanneau L. Folliot Lalliot
Préparation de travaux collectifs et bibliographies sur des thèmes propres à chaque parcours-du master. Par ex en 2015-2016 : le contentieux de la régulation (avec M. Sée), les dispositifs anti-corruption dans les contrats internationaux (avec Mme Folliot Lalliot), l'étude d'impact des dispositifs anti- pollution du Gange et de la Seine (avec M. Lanneau).			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	CC à partir des travaux réalisés individuellement sur le thème collectif.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

M2 – Semestre 2

UE Fondamentale : tronc commun

3JEC9003	US Government contracts law	Volume horaire 20h	M. Ch. YUKINS, Professeur de droit des marchés publics à l'Université George Washington (Washington DC)
Dans le cadre de 3 jours intensifs en anglais, le cours abordera les règles et principes fondamentaux du droit américain des marchés publics fédéraux avec un éclairage particulier sur les dispositions anti-corruption.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Contrôle continu en anglais (Janvier 2019)		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

3JEC9003	US Commercial Contracts Law	Volume horaire 20h	Mme BERNSTEIN Professeur de droit commercial à l'Université de Chicago
The course will be American (though not Trumpian) not only in terms of its legal content, but also in terms of the style in which it is taught and the way that it will be graded. The reading material is being provided to you in advance because you need to read it before the course begins given our very condensed/intense time together. The night before each class you might want to briefly review the statutory sections/comments and the cases so you are ready for our Socratic discussions of the same.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Contrôle continu en anglais (Mars 2019)		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

3JEC0016/ 3JEC0017	MEMOIRE de recherche ou STAGE ou ECHANGE UNIVERSITAIRE		
Se référer aux pages 24 et 25 « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » « Stage ».			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu			
Contrôle dérogatoire et session 2			

UE de spécialisation professionnelle parcours concurrence et de la régulation

3JEC0005	Analyse des aides publiques	Volume horaire 20h	M. TRIANTAFYLLOU, Conseiller à la Commission Européenne
Si les conditions sont réunies, les étudiants du Master pourront aller visiter les Institutions Européennes à l'invitation de M. Triantafyllou.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Examen oral ou écrit		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

3JDDY310	Droit des marchés financiers	Volume horaire 24h	M. REYGROBELLET, Professeur de Droit Privé, U. Paris Nanterre
Le séminaire de droit des marchés financiers est destiné à ceux qui ont déjà des connaissances en ce domaine ou qui acceptent de faire l'effort de se mettre à niveau pour maîtriser les principes essentiels structurant la discipline. Le séminaire est conçu comme un véritable séminaire de recherche qui se propose d'aborder chaque année un thème en rapport, direct ou indirect, avec l'actualité (normative ou factuelle).			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Oral de 15 minutes (Décembre 2018)		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

3EED0773	Economie du droit de la concurrence	Volume horaire 20h	M. SOUAM, Professeur en Sciences Economiques, U. Paris Nanterre
Le cours a pour objectif premier d'analyser d'un point de vue économique les outils utilisés en droit de la concurrence dans les cas d'ententes et d'abus de position dominante (principe, mise en œuvre, efficacité). Il met, dans un premier temps, l'accent sur les sanctions en droit de la concurrence et leur efficacité (analyses théorique et empirique, étude de cas). Dans un deuxième temps, il analyse les nouvelles procédures, dites négociées, consacrées en droit de la concurrence (programmes de clémence, engagements, transaction,...). Leurs effets et impacts supposés sont analysés théoriquement et empiriquement. Enfin, dans un troisième et dernier temps, il analyse la mise en œuvre privée et son interaction avec la mise en œuvre publique du droit de la concurrence.			
Introduction			
Chapitre 1 Les cartels et la collusion tacite			
Chapitre 2 Les sanctions en droit de la concurrence : une analyse économique			
Chapitre 3 Etude de cas : les cartels des vitamines			
Chapitre 4 Les programmes de clémence : principe et efficacité			
Chapitre 5 Les procédures d'engagement en droit de la concurrence			
Chapitre 6 La mise en œuvre privée du droit de la concurrence			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Contrôle continu avec un travail personnel (lecture d'article) présenté sous forme d'exposé lors des deux dernières séances, ensuite un mini-mémoire de 5 pages (sur le même article) un mois après la fin du cours.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

3JEC0007	Régulation bancaire et financière	Volume horaire 20h	M. SUSSET, Direction Générale des Finances Publiques, Ministère des Finances
<p>La crise financière récente a illustré l'importance des enjeux attachés à la régulation du secteur bancaire et financier qui est éminemment systémique. Les Etats ont adopté des mesures d'urgence pour stabiliser le secteur mais, au-delà, c'est l'ensemble de l'architecture de régulation de ce secteur qui est en cours de refondation dans le cadre des négociations conduites au G 20.</p> <p>Le séminaire a pour objet de mieux faire comprendre ces enjeux et les débats en cours en partant d'une analyse des origines et du déroulement de la crise financière et en évoquant plus particulièrement les questions au cœur des travaux en cours (renforcement des exigences prudentielles, encadrement des rémunérations dans ce secteur, gouvernance des institutions, limite d'une approche par l'auto-régulation, encadrement des hedge funds et des agences de notation). Certains cours peuvent être dispensés au Ministère des Finances (Bercy).</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	les étudiants font un exposé noté (50/ de la note) et un examen écrit (50/ de la note)		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

3JEC0008	Economie des réseaux	Volume horaire 20h	Mme COSNITA, Maître de Conférences en Sciences Economiques, U. Paris Nanterre
<p>Depuis les années 80, on assiste à la libéralisation d'un certain nombre d'industries de réseaux, à l'instar des télécommunications, postes, électricité, gaz ou chemins de fer. Il est donc essentiel de comprendre pourquoi, avec quelles conséquences sur les marchés et leur dynamique à travers l'innovation.</p> <p>Le cours s'attachera plus particulièrement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • montrer l'intérêt des outils microéconomie et de l'économie industrielle comme cadre d'analyse de l'innovation et des comportements d'entreprises dans les industries de réseaux ; • confronter ces principes aux nouvelles données à la fois théoriques et empiriques de l'économie des réseaux ; • et enfin, s'interroger sur l'efficacité des instruments mis en place. <p>Le contenu de l'enseignement sera à la fois théorique et pratique, avec notamment le recours à des études de cas</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Examen écrit durée 2 heures.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

UE de spécialisation professionnelle parcours contrats et partenariats public–privé

3JDD0482	Droit des contrats de partenariat public/privé	Volume horaire 20h	Mme L. FOLLIOU-LALLIOT, Professeur de Droit Public, U. Paris Nanterre
<p>Afin de revitaliser l'économie, le secteur public emprunte au secteur privé des méthodes de gestion financière, d'audit, de suivi et d'évaluation dans un souci d'efficacité et d'efficacités. Le contrat de partenariats public-privé (PPP) est ainsi apparu pour mobiliser l'expertise technologique et les compétences de gestion du secteur privé dans l'intérêt public. Ce nouveau cadre contractuel, qui a pris en France essentiellement la forme du Contrat puis du Marché de Partenariat et des concessions, est devenu nécessaire en raison des insuffisances des solutions existantes (marchés publics et délégations de service public) et au regard des nouveaux exemples étrangers (PFI, BOT). Le programme portera sur la réforme en cours des règles applicables aux contrats de partenariat, désormais appelés marchés de partenariat, et aux concessions.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	<p>Contrôle continu (50 % de la note finale) : chaque étudiant devra préparer un exposé et recevra également une note de participation sur des questions d'actualité Un oral sera organisé à la fin des enseignements pour vérifier les connaissances (50 % de la note finale)</p>		
Contrôle dérogatoire et session 2	<p>Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper</p>		
3JEC0012	Droit des marchés publics	Volume horaire 20h	Mme PREBISSY-SCHNALL, Maître de Conférences en Droit Public, U. Paris Nanterre
<p>L'objectif est une maîtrise par les étudiants de l'ensemble des problématiques juridiques et techniques liées aux marchés publics dans le contexte de création du code de la commande publique. Le droit des marchés publics se construit à travers une démarche transparente de reddition des comptes qui prend en compte des objectifs de développement durable et l'apport des nouvelles technologies.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	<p>contrôle continu avec exposé ou devoir écrit</p>		
Contrôle dérogatoire et session 2	<p>Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper</p>		
3JEC0011	International Public Contracts	Volume horaire 20h	Mme L. FOLLIOU-LALLIOT, Professeur de Droit Public, U. Paris Nanterre
<p>Etude du cadre international pour la passation des contrats publics (AMP, Accords internationaux, Loi-type de la CNUDCI, Principes de l'OCDE, Règles des Banques Multilatérale dont la Banque Mondiale), l'accès des entreprises étrangères à la commande publique, les règles d'exécution des contrats publics internationaux et le règlement de leurs litiges. (Cours en anglais)</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	<p>Contrôle continu (50 % de la note finale) : chaque étudiant devra préparer un exposé en anglais et recevra également une note de participation sur des questions d'actualité Un oral sera organisé en anglais à la fin des enseignements pour vérifier les connaissances (50 % de la note finale)</p>		
Contrôle dérogatoire et session 2	<p>Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper</p>		

3JDD0483	Economie des partenariats public/privé	Volume horaire 20h	M. MELCARNE, Maître de Conférences en Sciences Economiques, U. Paris Nanterre
Ce cours a pour objectif de présenter les avantages et inconvénients des contrats de partenariats mis en avant dans la littérature économique récente, par rapport aux solutions plus traditionnelles que sont les marchés publics et les délégations de service public (contrats de concession, affermage, régie intéressée, etc.). Nous nous intéresserons également aux avantages et inconvénients des contrats de partenariat par rapport aux solutions alternatives que sont la gestion en régie et la privatisation. Dans cet objectif de comparaison, quatre grands thèmes seront abordés, chacun mettant en avant une spécificité propre aux contrats de partenariat.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	La note qui permet la validation de ce cours est obtenue en contrôle terminal (100%). L'évaluation de contrôle terminal consiste en un devoir sur table (questions de cours et exercices).		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

3JEC0013	Contentieux interne des contrats publics	Volume horaire 20h	M. Bertrand DACOSTA, Conseiller d'Etat
Le cours aborde les solutions et les évolutions des solutions retenues dans le contentieux administratif pré-contractuel et contractuel en France. Sur l'invitation du Rapporteur Public, B. Dacosta, le cours permet d'aller assister à une séance de la Section du Contentieux au Conseil d'Etat.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	contrôle continu avec exposé ou devoir écrit		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

UE de spécialisation professionnelle parcours évaluation du droit et études d'impact

3JEC0015	Droit et Evaluation des Politiques publiques	Volume horaire 20h	M. B. du MARAIS, Conseiller d'Etat
Ce cours porte sur la problématique et les techniques d'évaluation des textes juridiques, que ce soit l'évaluation ex-ante (études d'impact, etc.) ou ex-post. Il part d'une présentation des dispositifs institutionnels d'évaluation pour aborder les aspects pratiques de l'évaluation du droit.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Par une étude de cas, en menant l'analyse critique de différentes études d'impact de textes en cours de discussion au Parlement.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

3JEC0003	Méthodologie du droit comparé	Volume horaire 20h	Mme GAZIER, Maître de Conférences en Droit Public, U. Paris Nanterre
Ce cours vise à donner aux étudiants un aperçu des divers problèmes méthodologiques auxquels sont confrontés les études de droit comparé. L'idée est de s'interroger sur les méthodes du droit comparé et sur les difficultés que présente leur utilisation. A cette fin, seront analysés divers travaux de droit comparé et/ou portant sur des droits étrangers.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Les travaux demandés aux étudiants consistent en un exposé et des exercices divers (comparaison de deux articles comparatifs portant sur un même thème, analyse de tableaux comparatifs, etc.). L'évaluation se fait par le contrôle continu.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

3JEC0002	The challenge of globalization for regulation	Volume horaire 20h	M. LANNEAU, Maître de Conférences en Droit Public, U. Paris Nanterre
Globalization constitutes a new context for regulation. It is no more possible to disregard what is happening outside to design a regulation and even more to (try to) assess its impact. This course will elaborate on this idea and inquire classic questions: what are the consequences of globalization on regulation? Is there a real competition between legal systems? How is it possible to regulate global issues in a fragmented words?			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Contrôle continu		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

3JEC0004	Economie et évaluation des politiques publiques	Volume horaire 20h	M. BAUDRY, Professeur en Sciences Economiques, U. Paris Nanterre
<p>La montée des obligations d'évaluation en matière de politiques publiques, d'abord en Amérique du Nord et plus récemment en Europe, est à l'origine du développement de l'analyse coût-bénéfice comme instrument de prédilection de l'économiste pour orienter les choix publics. Si elle repose à première vue sur des intuitions relativement basiques, un examen plus approfondi de l'analyse coût-bénéfice met en évidence que sa « bonne pratique » repose sur un important travail d'expertise auquel le cours vise à introduire.</p> <p>Le cours s'attachera plus particulièrement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montrer les fondements microéconomiques qui sous-tendent l'analyse coût-bénéfice afin de mieux en apprécier les limites ; • Donner un aperçu des méthodes d'évaluation dans le domaine du non marchand, du concept à sa mise en œuvre ; • Discuter des avantages et défauts respectifs de ces méthodes. <p>Le contenu de l'enseignement sera à la fois théorique et pratique, avec notamment le recours à des exemples chiffrés.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Examen écrit durée 2 heures		
Contrôle dérogatoire et session 2	Grand oral commun pour l'ensemble des matières à rattraper		

Travaux spécifiques :

Dans ce Master 2, l'exercice classique du mémoire se présente sous la forme originale d'un groupe d'exercices plus dynamiques qui mêlent les exigences des juristes et des économistes.

Sous la conduite d'un enseignant référent qui agira comme directeur de recherches, tous les étudiants doivent réaliser d'abord une synthèse de littérature (bibliographie commentée) ou une analyse de la législation ou d'un cas particulier sur un sujet donné. Cet exercice, accompagné par les cours dispensés dans le cadre des « Ateliers », doit être remis à la rentrée des vacances scolaires de Noël. Il donne lieu à une note. Des thèmes collectifs seront proposés dans le cadre des Ateliers.

Choix entre le Mémoire ou le Rapport de stage

A la fin du mois d'octobre, les étudiants doivent opter de façon irrévocable pour le mémoire ou le Stage. Dans le premier cas, il leur faudra identifier un enseignant référent, directeur de recherches, parmi le corps professoral du M2. Ils doivent également déposer leur thème de recherche auprès du secrétariat et des Directeurs du Master.

Mémoire de Recherche

Les étudiants qui ont opté pour le mémoire de recherche doivent, en accord avec leur Directeur de recherches, préparer un exercice structuré et rédigé qui peut correspondre à un travail de modélisation, un travail économétrique, une étude de cas, une analyse critique et prospective de la jurisprudence et de la doctrine. Ils doivent rédiger leur mémoire de recherche à partir des travaux précédents dont le travail en Atelier. Le Mémoire, remis le 20 juin 2019, est noté par le Directeur de recherche et soutenu devant un jury composé de celui-ci et d'un autre enseignant du M2, si possible appartenant à l'autre discipline.

Le mémoire doit permettre à l'étudiant, comme au jury, de tester le goût et l'aptitude de l'étudiant à répondre à une question de recherche. Il donne tout d'abord à l'étudiant l'opportunité de mettre en œuvre dans les conditions concrètes de la recherche, les compétences acquises au cours de la formation ; et ensuite, de tester son aptitude à mener une recherche personnelle, c'est-à-dire explorer et maîtriser par lui-même une thématique plus spécialisée de l'analyse économique et juridique. Les étudiants ayant réalisé un très bon mémoire pourront être candidats à l'obtention d'une bourse doctorale à l'issue du Master 2.

Stage

Le stage est d'une durée minimum de trois mois, à partir du mois d'avril de l'année académique. Il peut éventuellement durer au-delà de 3 mois, dans la limite de l'année académique en cours (soit la mi-septembre 2019, sans aucune dérogation possible). Il peut s'effectuer à l'étranger, la soutenance pouvant alors avoir lieu par tout moyen de communication approprié.

Un enseignant du M2 doit encadrer un nombre raisonnable d'étudiants, de l'ordre de quatre.

Les étudiants qui ont opté pour le stage doivent rédiger un rapport de stage (remis le 20 juin au plus tard, même si le stage n'est pas terminé). Ce rapport doit comporter deux parties.

La première partie doit rapidement présenter le stage. Elle comportera notamment une brève description du lieu et du déroulement du stage (en 5 pages maximum) avec, en particulier une présentation de la structure d'accueil et de ses objectifs (organigramme à mettre en annexe). De façon à mieux cerner votre insertion dans la structure, vous présenterez un résumé de vos activités et des travaux effectués. Vous pourrez décrire en annexe votre journée type (sans entrer dans des détails inutiles) ainsi que les travaux qui vous paraîtraient particulièrement intéressants de porter à la connaissance du jury et d'un éventuel futur employeur, sous réserve naturellement de leur confidentialité. Le plan doit être validé avec le responsable de stage et l'enseignant responsable avant la rédaction.

La seconde partie, plus substantielle, doit, en accord avec l'enseignant responsable, approfondir un des points plus théoriques soulevés dans la bibliographie commentée ou rencontré lors du stage, en s'appuyant sur les techniques de bibliographie et de recherche apprises dans le Master. En accord avec l'enseignant responsable et avec le responsable de stage dans la structure d'accueil, l'étudiant peut approfondir un aspect particulièrement intéressant du stage (une technique mise en œuvre, une étude de cas, etc.). Cette question doit en tous cas être en rapport avec l'enseignement reçu pendant le M2 et ne pas révéler d'éléments confidentiels liés aux responsabilités exercées pendant le stage.

Le rapport de stage doit être remis le 20 juin. Il est soutenu oralement devant un jury composé de l'enseignant référent et du maître de stage ou, en cas d'impossibilité de ce dernier, de son représentant ou d'un autre enseignant du M2. Dans tous les cas, le stage fait l'objet d'une fiche d'évaluation remplie par le maître de stage, discutée avec l'étudiant, et remise obligatoirement avant la date de soutenance aux Directeurs du Master.

BONUS AU DIPLOME

Bonus aux diplômes

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Nanterre propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

dans la rubrique « Bonus aux diplômes ».

STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

1/ Pour la formation initiale :

1/ Pour toute information sur les **stages intégrés** dans votre cursus, veuillez vous référer au site **RéseauPro** :

<https://reseau.pro.parisnanterre.fr/>

2/ Pour toute information sur les stages courts pouvant être effectués en **bonus au diplôme**, veuillez vous référer à la rubrique « Bonus au diplôme / Stages » du site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

Contact pour les stages :

Pierre CHALAYE

Pôle Léonard de Vinci – La Défense

Bureau E13

pchalaye@parisnanterre.fr

2/ Pour la formation continue :

- Pour toute demande de stage dans le cadre d'une inscription au régime de la formation continue, les stagiaires doivent s'adresser au SFC, qui éditera une convention spécifique.

Contact : Service de la Formation Continue

Accueil : formation-continue@liste.parisnanterre.fr

Site : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Pour la formation continue :

Service de la formation continue

Bâtiment M

- **Durée du stage** : Au moins 3 mois
- **Date du début du stage** : En principe à partir d'avril 2019. Tout stage débutant avant cette date et soumis à l'accord préalable des Directeurs du Master et doit permettre au stagiaire d'assister aux cours du Master.
- **Important** : la fin du stage et son évaluation doivent avoir lieu avant la fin du jury de la première session.

MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret pédagogique précise la mise en œuvre détaillée des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
 - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant-e-s en situation de handicap et à besoins spécifiques
 - Charte des étudiant-e-s d'échanges
 - Charte des sportifs de haut niveau

Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les étudiants validant leur année avec une moyenne générale entre 10 (inclus) et 12 (exclu) obtiennent une mention passable ; entre 12 et 14 (exclu), une mention assez bien ; entre 14 et 16 (exclu) une mention bien ; plus de 16 une mention très bien.

Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique "Modalités de contrôle" pour chaque EC.

Toute note inférieure à 6 obtenue dans une matière est éliminatoire.

Tout devoir ou travail rendu en retard sera considéré comme une défaillance.

Notez que le redoublement dans cette formation est soumis à l'instruction de la demande du candidat. La procédure est détaillée dans le document « Procédures et calendriers d'inscription », en ligne sur le site de l'université.

Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT(<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :

○ **Handicap permanent**

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33
Courriel : medecine-preventive@parisnanterre.fr*

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

○ **Handicap temporaire**

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34 - Courriel : handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPPS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

Les aménagements peuvent être les suivants :

1. Une majoration de temps supplémentaire :

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- *Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.*

2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, *via* son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. **La surveillance** : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. **Le secrétariat aux examens** : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

Le service recruteur (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. **Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants** : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

7. L'utilisation d'aides techniques : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.

CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

Séance du CA du 07 avril 2014

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de détritus constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les détritus doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.

SE RENDRE AU POLE UNIVERSITAIRE LEONARD DE VINCI (PULV) / IPAG

2-12, Av. L. de Vinci - Bureau E 604 - 6^{ème} étage Aile Ouest – 92400 Courbevoie

En voiture

- Tunnel de La Défense par le Pont de Neuilly
- Sortie direction La Garenne-Colombes
- 1er feu tout droit, départementale D992 « Boulevard de la Mission Marchand »
- 3ème rue à gauche, 8 avenue Léonard de Vinci

En Bus

- Ligne 73, Arrêt Léonard de Vinci,
- Lignes 45, 141, 144, 159, 160, 161, 174, 178, 246, 258, 262, 272, 275, 276, 278, 360, 378, 541, Arrêt « La Défense Grande Arche »

En RER A

Arrêt La Défense – Grande Arche

Sortie A, E ou côté CNIT / station de TAXIS - en direction de la passerelle piétonne qui enjambe le boulevard Circulaire (accès Place Carpeaux, à côté de la sculpture du Pouce de César), puis prendre l'allée où se trouvent des statues avec des ailes ou bras coupés (le CNIT devant être derrière vous)

En Tramway

Ligne T2, arrêt Faubourg de l'Arche ou La Défense

En train

Lignes J, L, U, arrêt La Défense – Grande Arche

En Métro

Ligne 1, arrêt La Défense – Grande Arche

